

DÉLIBÉRATION N° 25-011

MODIFICATION DU PRIX DU M³ ET DE LA PART FIXE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Monsieur le Président rappelle les délibérations n°24-008 du 21 octobre 2024 et 24-012 du 18 novembre 2024 prises par le Conseil d'Administration fixant le prix du m³ à 1,80 € HT soit 1,98 € TTC et le prix de la part fixe à 60,00 € HT soit 66,00 € TTC pour la collecte et le traitement des eaux usées.

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que les travaux de la station d'épuration vont débuter en 2026. Ces travaux de grande envergure nécessitent une augmentation progressive du prix du m³ et de la part fixe. Il leur propose donc de voter de nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2026 soit :

	HT	TTC
Prix du m ³	2,00 €	2,20 €
Prix de la part fixe	80,00 €	88,00 €

Il est précisé que dans les immeubles collectifs, les lotissements et les ensembles uniquement desservis par un compteur général et faisant l'objet d'un abonnement collectif, il est facturé autant de parts fixes que de lots, logements ou unités de consommation (bureau, commerce etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** les tarifs en HT et en TTC des prix du m³ et de la part fixe ci-dessus énumérés.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOUlt - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MÉNARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHEtTE - ROUX
Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) : M^r GAGNOT - M^r MONTCHAUD - M^r ROUX

Procuration : M^r JULIEN-RAOUlt à M^r CHAUSSIGNANT

Secrétaire de Séance : M^r CHAUSSIGNANT

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
Votes POUR : 12
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Le Maire,

Éric CUER.

Le secrétaire de séance,

